

Manitoba.—La Division des mines du ministère des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba fournit cinq services principaux d'aide à l'industrie minière: 1° tenue aux greffes des mines, à Winnipeg et Le Pas, de tous les registres indispensables à l'octroi et à la conservation des titres de tout terrain minier au Manitoba; 2° compilation, par les géologues de la Division, de données chronologiques relatives aux venues minérales d'un certain intérêt et développement de ces renseignements grâce à un programme ininterrompu de cartographie géologique; 3° application des règlements visant la sécurité dans les mines et, de concert avec l'industrie, introduction de nouvelles méthodes propres à favoriser la santé et le bien-être des mineurs, comme celles qui ont trait à la ventilation des mines et à la formation des équipes de sauvetage dans les mines; 4° direction d'un laboratoire d'essai et de chimie aux fins d'aider tant le prospecteur que le professionnel à classer les roches et les minéraux et à évaluer les venues minérales.

Le Manitoba aide l'industrie minière en s'occupant de la construction de routes d'accès aux districts miniers.

Saskatchewan.—L'aide accordée à l'industrie minière est administrée par la Direction des mines (ministère des Ressources minérales) dont le siège est à Regina. Elle comprend trois services.

Le *Service de géologie* dirigé par un géologue en chef, maintient des géologues dans le voisinage ou au cœur des principales régions minières. Le Service dirige une école de prospection qui enseigne les éléments de la géologie, de la minéralogie, de la prospection et de l'exploration. Il administre le Programme d'aide aux prospecteurs qui vise à encourager la prospection en prêtant du matériel aux prospecteurs, en acquittant certains de leurs frais de déplacement et en leur fournissant des renseignements techniques. En été, des équipes de géologie étudient et cartographient les régions et rédigent des rapports accessibles au public.

Le *Service du génie* applique la loi sur les règlements miniers, qui porte sur la sécurité des mineurs. Des fonctionnaires du Service inspectent les mines, un ingénieur en chef des mines réside à Regina tandis qu'un inspecteur des mines est posté à Uranium City. Le Service enseigne aussi la sécurité par des cours de secourisme et de sauvetage ainsi que par l'analyse des accidents.

Le *Service des terres minières* est chargé de l'attribution de tous les minéraux de la Couronne, sauf le pétrole, le gaz naturel et l'hélium, et tient les registres relatifs aux baux, permis ou concessions. Des bureaux d'enregistrement, chargés d'indiquer au public les terres disponibles et de recevoir les demandes de terres, sont établis à Regina, Prince-Albert, La Ronge, Uranium City et Flin Flon.

Alberta.—Le gouvernement aide l'industrie minière de diverses façons. La Division des mines du ministère des Mines et Minéraux réglemente les houillères et les carrières et voit à l'application des normes de sécurité par l'inspection et l'octroi de certificats aux ouvriers. La Commission d'indemnisation des accidentés du travail établit aussi des normes de sécurité et s'occupe de former des équipes de secours aux mineurs. Les industries du pétrole et du gaz bénéficient des mêmes avantages grâce au Conseil de conservation du pétrole et du gaz. Les règlements édictés par celui-ci, cependant, visent aussi à empêcher le gaspillage des ressources de pétrole et de gaz, ainsi qu'à procurer à chaque propriétaire de droits de pétrole et de gaz la possibilité d'obtenir sa juste part de la production. Le Conseil publie aussi des rapports périodiques et un registre annuel qui aident énormément à l'exploitation du pétrole en Alberta. L'industrie minière est aussi servie par le Conseil de recherches de l'Alberta, qui a effectué le levé géologique de presque toute la province et qui a mis en œuvre des entreprises visant à utiliser et à exploiter les minéraux. Les études du Conseil ont porté sur les venues, l'emploi et l'analyse des charbons de l'Alberta ainsi que sur leurs propriétés chimiques et physiques particulières, l'emploi du charbon dans la production de l'énergie et l'amélioration et le nettoyage du